

Port de Brest

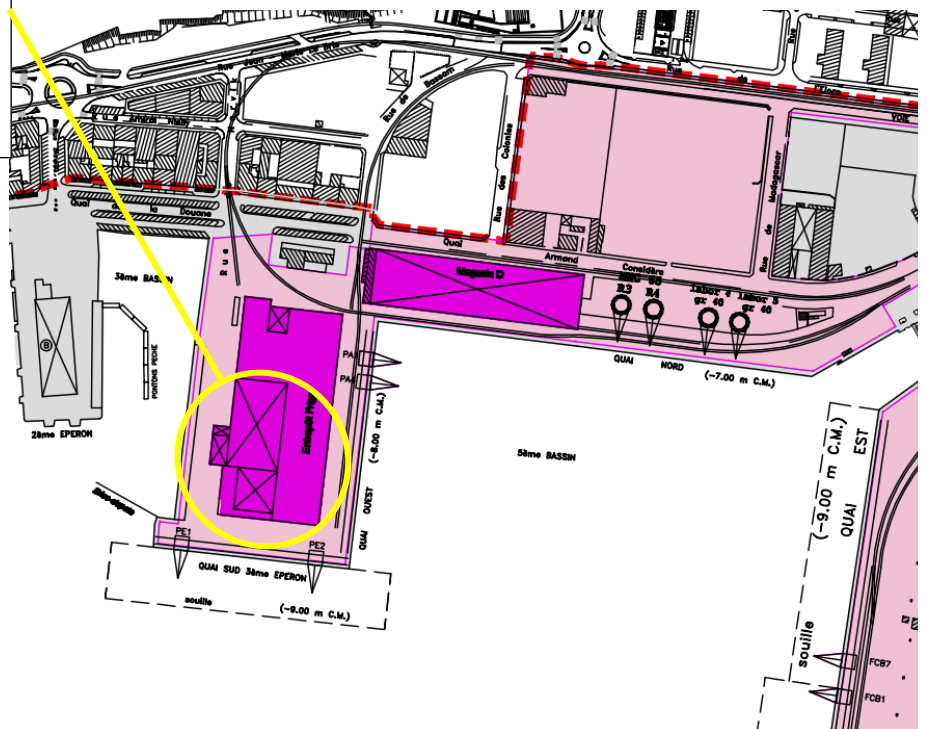
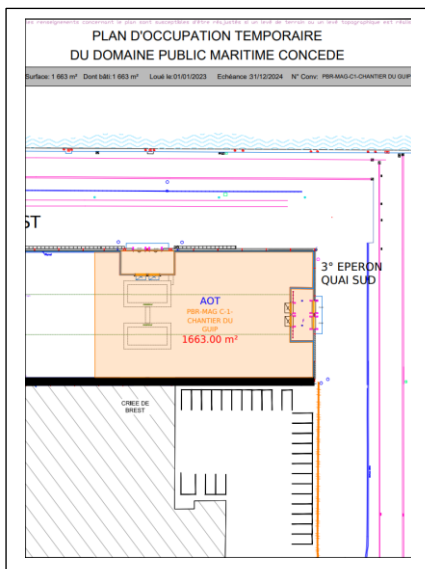
APPEL A MANIFESTATION D'INTERET CONCURRENTIEL

PORT DE BREST

La société Chantier du Guip, occupe, en vertu d'une convention signée le 01/07/2020, le bien référencé PBR-5 OUEST- MAG C, d'une superficie de 1677m², sis cellule C1 du magasin C, sur le terre-plein du 3^e éperon, sur la concession DSP Activité Commerce, dépendant du domaine public portuaire.

Cette convention étant à échoir au 31/06/2023, la société Chantier du Guip a manifesté son intérêt pour poursuivre son activité et de bénéficier d'une nouvelle convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public maritime.

Plan descriptif des emprises



La Société portuaire Brest - Bretagne envisage de délivrer à la société Chantier du Guip, pour les besoins de son activité, une autorisation d'occupation temporaire, non constitutive de droits réels, pour :

- le bien référencé n°PBR-5 OUEST- MAG C, d'une superficie de 1677 m², correspondant à la moitié de la cellule C1 du magasin C
- Durée de trois ans, du 01/07/2023 au 30/06/2026.

En application de l'article L. 2122-1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques, la Société portuaire Brest - Bretagne prend acte de la manifestation d'intérêt spontanée de la société Chantier du Guip et s'assure, par la présente publicité, et avant signature des titres, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente, sous un délai d'un mois suivant la publication de la présente.

Renseignements : jean-christophe.hattenville@brest.port.bzh
Tél. 02 98 14 77 15